

<https://ricochets.cc/Enferme-en-prison-sans-proces-a-l-isolement-depuis-14-mois-Libre-Flot-est-en-greve-de-la-faim.html>



# Enfermé en prison sans procès, à l'isolement depuis 14 mois, Libre Flot est en grève de la faim

- Les Articles -

Date de mise en ligne : jeudi 24 mars 2022

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---



**Enfermé en prison sans procès, à l'isolement, Libre Flot est en grève de la faim** En France, avoir combattu Daesh vaut la prison préventive

## **LIBERTÉ POUR LIBRE FLOT, MILITANT EMPRISONNÉ, EN GRÈVE DE LA FAIM DEPUIS UN MOIS !**

Incarcéré depuis 2020 pour « association de malfaiteurs terroriste » avec un dossier vide, Libre Flot (pseudonyme) qui rejette cette accusation, a entamé une grève de la faim depuis quasiment un mois.

**Le 8 décembre 2020, la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSJ) arrête neuf personnes dans toute la France. En avril 2020, le parquet national antiterroriste avait ouvert une information judiciaire visant un groupe « d'ultragauche » soupçonné de « projeter une action violente » contre les forces de l'ordre. Six hommes et une femme ont finalement été mis en examen le 11 décembre, pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste criminelle ». Cinq personnes ont été incarcérées, dont Libre Flot. L'affaire est peu médiatisée, et le projet attribué à ces trentenaires est inexistant.**

La DGSJ prétend, sans véritables éléments, que Libre Flot, parti combattre Daesh avec les forces kurdes, de mars 2017 à janvier 2018, aurait mis sur pied une sorte de groupe armé à son retour en France. L'affaire est montée de toutes pièces, le prisonnier subit une forme de torture en étant maintenu à l'isolement, et l'affaire n'est pas évoquée dans les médias dominants.

### ► Tribune :

Dimanche 27 février, un militant, placé en détention provisoire depuis quinze mois et maintenu illégalement sous le régime de l'isolement, a entamé une grève de la faim. Pour Libre Flot (son surnom), il s'agit du dernier moyen à sa disposition, aux risques de graves séquelles physiques, pour tenter de se défendre d'une accusation qu'il rejette avec force.

Il est en effet mis en examen, avec six autres personnes aujourd'hui sous contrôle judiciaire, dans une affaire d'« association de malfaiteurs terroriste ». Il s'agit de la première inculpation de ce genre visant un « groupe d'ultragauche » depuis la retentissante affaire dite « de Tarnac » en 2008, qui avait tourné au fiasco pour les services de renseignement et la justice antiterroriste et devait finir dix ans plus tard par une relaxe quasi générale.

## **Enfermé en prison sans procès, à l'isolement depuis 14 mois, Libre Flot est en grève de la faim**

Si les arrestations des sept inculpé-es du 8 décembre 2020 ont été moins médiatisées que celles de 2008, ce qui ressort du contenu du dossier dans la presse ne peut qu'interroger.

L'enquête, ouverte depuis dix mois au moment des arrestations, ne laisse apparaître aucune élaboration concrète de projet d'attentat à€” ni même d'une esquisse de projet à€”, mais seulement une bien vague «intention de s'en prendre aux forces de l'ordre ». Aucun projet précis, a fortiori aucun projet terroriste, et encore moins de projet terroriste imminent ne viennent donc justifier les arrestations en décembre 2020.

En revanche, celles-ci interviennent opportunément au moment où un vaste mouvement questionnait le rôle de la police dans notre société, à la suite du soulèvement récent contre les crimes policiers aux États-Unis et de la diffusion virale d'une vidéo dans laquelle on pouvait voir des agents parisiens tabassant un homme noir, Michel Zecler. Mouvement que le gouvernement, devant l'impossibilité de nier dans ce contexte l'existence de « violences policières », cherchait alors à contenir en agitant le spectre des « casseurs », « black blocs » et autres « Gilets jaunes radicalisés ».

Il apparaît ensuite que l'enquête est principalement motivée par la présence de Libre Flot aux côtés des YPG (des unités de protection du peuple) du Rojava, parmi d'autres militants internationalistes, dans la bataille contre Daesh à Raqqa en 2017. Depuis son retour, il était en effet surveillé par les services de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) qui le soupçonnent de chercher à constituer autour de lui un groupe de lutte armée. La DGSI avait déjà tenté d'appliquer à d'autres personnes ce fantasme du vétéran revenu du Rojava pour prendre les armes en France, avant d'être démentie par la justice, et ce, dans un contexte plus large de criminalisation des luttes pour l'autodétermination du peuple kurde en Europe.

« Qu'on le libère pour lui permettre de préparer sa défense »

**Alors que des milliers d'internationaux s'engagent en ce moment même pour défendre l'Ukraine, l'iniquité de l'utilisation à charge de l'implication dans le projet communaliste au Rojava saute aux yeux à€” sans parler de la qualification terroriste pour quelqu'un qui a contribué à la chute de l'État islamique.**

De sa grève de la faim, Libre Flot n'attend la satisfaction que d'une seule revendication : qu'on le libère pour lui permettre de préparer sa défense. D'autres inculpé-es dans cette affaire ont dû attendre des mois à€” le temps que la cour d'appel ne contredise le juge d'instruction à€” avant d'avoir simplement accès au dossier, et donc à ce qu'on leur reproche précisément. Les écoutes servant de base à l'accusation (dont la légalité est contestée par certains avocats) ont mis plus de sept mois avant d'être accessibles à la défense.

Libre Flot a décrit, dans plusieurs lettres publiques, la réalité glaçante des effets du régime de l'isolement sur le corps et l'esprit : pertes de mémoire, vertiges, douleurs thoraciques, trouble de la concentration, perte de repère spatio-temporel, hébétude, etc. C'est dans cet état qu'il est censé se défendre d'une machinerie kafkaïenne dans laquelle l'absence d'éléments matériels joue à charge, parce qu'il faut réfuter non pas tant des faits que la construction d'un récit.

« Combien de temps devra encore durer sa grève de la faim ? »

Les inculpé-es de Tarnac avaient fini par obtenir la déqualification terroriste en 2017, après neuf ans de bataille judiciaire, en faisant acter par la Cour de cassation que les faits qui leur étaient reprochés (le sabotage de l'alimentation électrique de lignes TGV) n'avaient pas été commis « en relation avec une entreprise ayant pour but de troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Mais comment se défendre quand il n'est reproché que des « intentions » supposées ?

Aujourd'hui la décision de renouvellement du maintien à l'isolement de Libre Flot vient d'être validée pour la seconde fois par le ministre de la Justice. Depuis le début, ce régime lui est imposé sur la seule base de la qualification « terroriste » de l'affaire, sans rapport avec son comportement en détention, alors que cette mesure n'est censée être

justifiée que par des considérations relevant de la sécurité du détenu ou de la prison. Le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti, prompt à retrouver sa verve d'avocat pour dénoncer les instructions montées uniquement à charge quand il s'agit de plaider sa propre cause, ne semble pas particulièrement ému par l'utilisation du régime de l'isolement comme moyen de pressurer un prévenu et l'empêcher de préparer sa défense.

Libre Flot reste donc privé de contact humain jusqu'à nouvel ordre. Combien de temps devra encore durer sa grève de la faim avant qu'il n'obtienne le droit élémentaire à se défendre dans des conditions décentes ?

- ▶ **Une pétition est en ligne pour réclamer la libération de Libre Flot :**

<https://www.mesopinions.com/petition/droits-homme/soutien-greve-faim-liberte-florian/173967>

- ▶ [La tribune sur Lundi.am](#)

## **Liste des signataires :**

Bernard Aspe, philosophe  
Gwenn Audic, artiste peintre  
Léna Balaud, agricultrice et chercheuse en philosophie politique  
Étienne Balibar, philosophe  
Ludivine Bantigny, historienne  
Jérôme Baschet, historien  
Élisa Bausson, travailleuse sociale  
André Bernold, écrivain  
Edgar Blaustein, militant associatif  
Hamit Bozarslan, historien et politiste  
Claude Calame, anthropologue  
Joachim Clémence, artiste-chercheur  
Vanessa Codaccioni, politiste  
Annick Coupé, porte-parole Attac  
Alain Damasio, écrivain  
Kamel Daoudi, assigné à résistance  
David Dufresne, écrivain-réalisateur  
Michel Dugué, enseignant retraité  
Olivier Fillieule, politiste  
Isabelle Frémeaux et Jay Jordan, artistes-activistes  
Julien Fretel, politiste  
Laurent Gayer, politiste  
Julie Gervais, politiste  
Olivier Grojean, politiste  
Manon Guilbert, ex-inculpée dans l'affaire de Tarnac  
Murielle Guilbert et Simon Duteil, codélégués généraux, union syndicale Solidaires.  
Claude Guillon, écrivain  
Christiane Renauld, écrivain  
Laurent Jeanpierre, politiste  
Antoine Jobard, éditeur-imprimeur  
Naruna Kaplan de Macedo, cinéaste  
Gérard Lambert, utopiste

Jacques Lèbre, écrivain  
Jean-Claude Leroy, écrivain  
Serge Martin, professeur émérite (Sorbonne nouvelle)  
Gustave Massiah, membre du conseil scientifique d'Attac  
Lola Miesseroff, écrivaine  
Lionel Monier, comédien  
Corinne Morel Darleux, autrice  
Willy Pelletier, sociologue  
Serge Quadruppani, auteur et traducteur  
Nathalie Quintane, écrivaine  
Mathieu Rigouste, sociologue  
Benjamin Rosoux, ex-inculpé dans l'affaire de Tarnac  
José Sciuto, cadre en entreprise culturelle  
Isabelle Stengers, philosophe  
Comité limousin de soutien à l'affaire du 15 juin 2021  
Françoise Vergès, politologue et militante féministe décoloniale

## Remarque

L'Etat français et sa « justice » se servent visiblement de Libre Flot pour faire peur à toute personne désireuse de prendre les armes pour aider des peuples en lutte pour leur émancipation en dehors de l'Etat et du Capital.

Derrière les jolis discours sur la liberté et l'auto-détermination des peuples, l'Etat français se préoccupe en priorité d'intérêts géopolitiques et économiques, tout en alimentant sa machine contre-insurrectionnelle qui veut broyer et étouffer toute résistance émancipatrice affirmée.

L'Etat terrorise ses opposants politiques, l'Etat est terroriste et ne peut pas, par définition, être démocratique.



**Chronique du système policier français : prisonnier politique, violences policières contre lycéens, primes, dissolutions, chasse, victime pourchassée...** Un prisonnier politique torturé à l'isolement plus de 14 mois en France, pour l'exemple

## 4 UN PRISONNIER POLITIQUE ENTAME UNE GRÈVE DE LA FAIM 4

- Libre Flot est en détention préventive antiterroriste alors qu'il a combattu Daesh en Syrie ! -

## **Enfermé en prison sans procès, à l'isolement depuis 14 mois, Libre Flot est en grève de la faim**

Le 8 décembre décembre 2020, le police lance un coup de filet : sept personnes « membres de mouvance d'ultragauche » sont arrêtées pour « association de malfaiteur en lien avec une entreprise terroriste ». Une opération politique pour terroriser les opposant.e.s car le dossier est totalement vide et ne repose que sur des présomption des services de renseignement, remplies de conditionnels : un groupe envisagerait de, peut-être, éventuellement, imaginer des actions violentes. Le seul élément retenu par la justice est que certains inculpés ont des liens avec des réseaux kurdes, qui combattent Daesh au Nord de la Syrie.

Un an plus tard, un seul est encore en détention préventive. Enfermé sans procès, dans des conditions terribles, en attendant que « l'enquête » avance. Libre Flot a combattu Daesh sur le terrain, et mis sa vie en jeu au Rojava. Mais il n'est pas félicité ou récompensé : l'État l'enferme. Il vient d'essayer un nouveau refus de remise en liberté. En tant que dernier inculpé de cette affaire montée de toutes pièces, il est encore incarcéré et entame une grève de la faim.

### ► **Voici sa lettre ouverte :**

« Cela fait plus de 14 mois que je réfute cette infamante et diffamatoire accusation d'association de malfaiteurs terroriste.

Cela fait plus de 14 mois que la DGSJ m'a expliqué que je n'étais pas arrêté pour ce qu'elle voulait me faire croire, à savoir mon engagement auprès des forces kurdes contre Daech au Rojava.

Cela fait plus de 14 mois que rien ne valide la thèse élaborée de toutes pièces par la DGSJ alors même que pendant au moins 10 mois j'ai été suivi, tracé, sous écoute 24 heures sur 24 dans mon véhicule, mon lieu de vie, espionné jusque dans mon lit.

**Cela fait plus de 14 mois que je comprends que ce sont mes opinions politiques et ma participation aux forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech qu'on essaie de criminaliser.**

Cela fait plus de 14 mois qu'on reproche une association de malfaiteurs à 7 personnes qui ne se connaissent pas toutes les unes les autres.

Cela fait plus de 14 mois à répondre aux questions d'un juge d'instruction utilisant les mêmes techniques tortueuses que la DGSJ : la manipulation, la décontextualisation, l'omission et l'invention de propos et de faits afin de tenter d'influencer les réponses.

Cela fait plus de 14 mois que je subis les provocations de ce même juge d'instruction qui, alors que je croupis dans les geôles de la République, se permet de me dire que cette affaire lui fait perdre son temps dans la lutte contre le terrorisme. Pire encore, il se permet la plus inacceptable des insultes en se référant aux barbares de l'État islamique comme étant mes « amis de chez Daech ». Bien que verbal, cela reste un acte inouï de violence. C'est inadmissible que ce juge s'octroie le droit de m'injurier au plus haut point, tente de me salir, et crache ainsi sur la mémoire de mes amis et camarades kurdes, arabes, assyrien.ne.s, turkmènes, arménien.ne.s, turc.que.s et internationaux.les tombé.es dans la lutte contre cette organisation. J'en reste encore aujourd'hui scandalisé.

Cela fait plus de 14 mois d'une instruction partielle où contrairement à son rôle le juge d'instruction instruit uniquement à charge et jamais à décharge. Il ne prend pas en considération ce qui sort du scénario préétabli et ne sert qu'à valider une personnalité factice façonnée de A à Z par la DGSJ, qui loin de me représenter ne reflète que les fantasmes paranoïaques de cette police politique. Ainsi, je suis sans cesse présenté comme « leader charismatique » alors même que tout mode de fonctionnement non horizontal est contraire à mes valeurs égalitaires.

Cela fait plus de 14 mois que sans jugement on m'impose la détention dite provisoire que je subis dans les plus terribles conditions possibles : le régime d'isolement (voir les lettres de mars 2021 et juin 2021) considéré comme de la « torture blanche » et un traitement inhumain ou dégradant par plusieurs instances des droits humains.

**Cela fait plus de 14 mois que je suis enterré vivant dans une solitude infernale et permanente sans avoir personne à qui parler, à juste pouvoir contempler le délabrement de mes capacités intellectuelles et la dégradation de mon état physique et ce, sans avoir accès à un suivi psychologique.**

Après avoir sous des airs faussement neutres fourni à l'administration pénitentiaire des arguments fallacieux pour s'assurer de mon maintien à l'isolement, le juge d'instruction demande le rejet de ma demande de mise en liberté, tout comme le parquet national antiterroriste. Pour ce faire, ils reprennent presque en copier / coller le rapport de la

## Enfermé en prison sans procès, à l'isolement depuis 14 mois, Libre Flot est en grève de la faim

DGSI du 7 février 2020, base de toute cette affaire dont nous ne savons pas d'où viennent les informations et dont la véracité n'a pas été démontrée. On est en droit de se demander à quoi ont servi les écoutes, les surveillances, les sonorisations et ces deux ans d'enquête judiciaire et d'instruction puisque sont occultés les faits qui démontrent la construction mensongère de la DGSI.

Le parquet national antiterroriste et le juge d'instruction n'ont de cesse d'essayer d'instiller la confusion et de créer l'amalgame avec des terroristes islamistes alors même qu'ils savent pertinemment que j'ai combattu contre l'État islamique, notamment lors de la libération de Raqqa, où avaient été planifiés les attentats du 13 novembre.

Le juge d'instruction prétend craindre que j'informerai des personnes imaginaires de ma situation alors que celle-ci est publique notamment parce que la DGSI ou le PNAT eux-mêmes ont fait fuiter l'information dès le premier jour. Il prétend ainsi empêcher toute pression sur les témoins, les victimes et leurs familles alors même qu'il n'y a ni témoin, ni victime puisqu'il n'y a aucun acte. C'est ubuesque. Est aussi évoquée sa crainte d'une concertation entre coinceulés et complices même si toutes et tous les coinceulés ont été mis.es en liberté, qu'il n'a plus interrogé personne d'autre que moi depuis octobre 2021, et que j'ai attendu patiemment qu'il ait fini de m'interroger pour déposer cette demande de mise en liberté.

Il aurait pu être comique dans d'autres circonstances de constater l'utilisation à charge de faits anodins comme : jouir de mon droit à circuler librement en France et en Europe, de mon mode de vie, de mes opinions politiques, de mes pratiques sportives, de mes goûts pour le rap engagé ou les musiques kurdes.

Le juge d'instruction s'en prend à ma mère en la désignant comme n'étant pas une garantie valable pour la simple raison qu'elle n'a pas empêché son fils âgé de 33 ans à l'époque de rejoindre les forces kurdes des YPG dans la lutte contre Daech. Encore une fois, c'est ma participation dans ce conflit qu'on criminalise. Il lui reproche également l'utilisation d'applications cryptées (WhatsApp, Signal, Télégram...) comme le font des millions de personnes en France. Enfin, il dénigre tout d'un bloc toutes les autres options de garanties (travail, hébergement...) sans rien avoir à leur reprocher alors même que les personnels du SPIP dont c'est le métier ont rendu un avis favorable.

Comment alors comprendre qu'après avoir ordonné ces enquêtes de faisabilité signifiant la possibilité de me remettre en liberté avec bracelet électronique, le juge des libertés et de la détention malgré le rendu refuse ensuite de la mettre en place ? Nous sommes nombreux et nombreuses à constater que dans toute cette affaire la « justice » viole ses propres lois et est soumise à l'agenda politique de la DGSI.

J'ai récemment appris de la bouche même du directeur des détentions de la maison d'arrêt des Yvelines (Bois d'Arcy), que je remercie pour sa franchise, que mon placement et mon maintien à l'isolement étaient décidés depuis le premier jour par des personnes très haut placées et que quoi que je dise ou que lui-même dise ou fasse, rien n'y ferait, que cela le dépasse, le dossier ne sera même pas lu et je resterai au quartier d'isolement et que de toute façon rien ne pourrait changer avant les élections présidentielles.

Puisque l'on cherche à criminaliser les militants et militantes ayant lutté avec les Kurdes contre Daech,  
Puisque l'on utilise la détention soi-disant provisoire dans le but de punir des opinions politiques,  
Puisque cette histoire n'existe qu'à des fins de manipulation politique,  
Puisqu'aujourd'hui on ne me laisse comme perspective que la lente destruction de mon être,

Je me déclare en grève de la faim depuis le dimanche 27 février 2022 à 18 heures, je ne réclame à l'heure actuelle que ma mise en liberté en attendant de démontrer le côté calomnieux de cette honteuse accusation. »

*Libre Flot*

► Le site de soutien aux inculpés : <https://soutienauxinculpésdu8decembre.noblogs.org/>